



Déclaration interfédérale lors de la CPPNI du 13/12/2019

On ne peut indéfiniment, et sans conséquence, se targuer auprès des autorités compétentes d'avoir à l'agenda social des thématiques telles que : les NAO, la structuration des rémunérations ou encore l'égalité professionnelle femmes-hommes.

Sur les NAO, que dire des 3 classes E1, E2 et E3 qui perçoivent l'indemnité différentielle SMIC (source enquête salariale 2019). Aucun accord NAO n'a pu être signé depuis décembre 2012. A la place, nous avons vu fleurir les recommandations obligatoires !!! Petit rappel, pendant cette période, l'indice Insee a évolué de 5.3%, le SMIC de 6.52% et pour l'Anem très généreusement, nous sommes à 2.7% sur les seules RMAG ! Cela est inadmissible !

Rappelons que ce dossier s'inscrit en première position dans la définition du rôle d'une branche visiblement pas celui de la Mutualité.

Sur la structuration des rémunérations, cette histoire s'écrit comme tout livre barbant...en plusieurs tomes : le 2005, le 2009, le 2014, le 2017 et maintenant le double volume 2018-2019. Mais ces 14 années de périples exaltants ont produit quoi ! Rien. Nous nous connaissons un autre livre intitulé « CICE et diminutions de cotisations sociales », plus intéressant car disposant enfin de matière à répartir. Eh bien non, les environ 766 Millions d'Euros d'économies globalisées sur le LII et LIII n'auront pas, de quelques façons que ce soit, à bénéficier aux salariés !

Rappelons que ce dossier s'inscrit en deuxième position dans la définition du rôle d'une branche visiblement pas celui de la Mutualité.

Sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes, le dernier accord date de septembre 2010 pour une durée de 3 ans. Il est donc mort de sa belle mort depuis le 31/12/2013 ! Les inégalités ont-elles disparues ? Non, le constat est effarant, elles s'aggravent ! Mais pas d'inquiétude la thématique est à l'agenda social depuis 3 ans !

Rappelons que ce dossier est prégnant lors de l'examen de nos demandes d'extension d'accords de branche visiblement pas selon la mutualité.

Assez d'être la branche qui ne « négocie », on le dit très vite, que des accords de mise en conformité législative. Le chantier des restructurations de branches ne gardera pas celles-là !

Nous Organisations syndicales, nous combattons tout accord d'affichage. Nous refuserons de signer tout accord de cet acabit. Nous refuserons de servir d'alibi à la branche. Nous ne tolérerons plus à aucun niveau la persistance de l'inaction sur les sujets qui relèvent de nos prérogatives prioritaires.

En tant qu'organisations syndicales responsables, nous vous disons cependant que la porte reste ouverte.